**ASSOCIATION DES MALADES DE LA CHIMIE**

**ASSEMBLEE GENERALE DU 26 AVRIL 2019**

Personnes présentes :

 **Maître Cédric de ROMANET**, avocat, **MS. BOURDIER ET AUCLAIR**, membres du conseil municipal de

COMMENTRY

Membres du Bureau : **M. Christian MICAUD**, Président, **M. Gérard BARRAT**, médecin conseil, **M. Guy** **ROUDAIRE** et **Mme Evelyne MATHONNAT**, secrétaire

Sont excusés : Mmes **Annie THEBAUD-MONY**, **Josette ROUDAIRE** , Ms **Francis GAUTHIER**, **Jean Pierre** **COMBEMOREL**, ainsi que nombre de personnes n’ayant pu assister à l’AG pris par leur emploi du temps

**Monsieur Christian MICAUD**, avant de commencer la réunion, demande une minute de silence pour le décès récent d’un adhérent.

**Maître C. de ROMANET,** invité à prendre la parole, nous informe que, par un arrêté du 5 avril 2019, toutes les cours de cassation se sont réunies et qu’elles ont décidé d’ouvrir le « préjudice d’anxiété » sur sites non classés et utilisant des produits chimiques dans toute la France. La présomption d’exposition se situe donc ainsi : 1 : exposition, 2 : faute de l’employeur et 3 : préjudice d’anxiété, ce dernier pouvant être prouvé par le médecin de famille et les connaissances (amis, voisins)

**M. C. MICAUD** rappelle les chiffres des malades atteints et connus par les différents cancers :

Maladies du sang causées par le benzène, l’hexane…. Rappelant que le taux d’exposition fût de 10 % alors qu’il n’est plus toléré qu’à 0,1 : 9 cas ;

Cancers du rein : 45 dont 14 décès ;

Nous constatons que cette épidémie de cancers du rein continue. Un nouveau cas en 2017 et un en 2018

Parmi les cas recensé de cancer du reins, il y a 7 cas chez des travailleurs extérieurs étant intervenus en sous-traitance sur le site d’ADISSEO.

Cancers de la prostate : 33 cas ; (2 nouveaux cas en 2018)

Maladies liées à l’amiante : 53 (dont 10 décès).

**Le docteur BARRAT** précise que le risque d’exposition au C5 est de 5 fois plus grand que la normale et que l’âge moyen est de 8 ans plus précoce d’avoir un cancer de la prostate.

**Me Cédric de ROMANET** explique pourquoi l’audiencement des dossiers prend aussi longtemps (moyenne de plus de 3 ans), le pôle social s’étant uni pour former le TGI (TASS+TCI). Il remarque qu’il faudra dorénavant payer l’expertise médicale qui s’élève entre 80 et 250 €.

Quelques questions posées par les personnes présentes dans l’assistance obtiennent des réponses très précises. Pour plus de renseignements elles sont invitées à venir à la permanence de l’Association au 13 bis rue du Bourbonnais à COMMENTRY les premiers et derniers vendredis de chaque mois de 15 h à 17 h.

Le rapport financier est exposé :

Recettes comprenant dons et adhésions : 3 710,00€

Dépenses (assurances, déplacements, fournitures de bureau, téléphone…) : 2 020,00 €, la vérification de ces comptes étant faite par M. BELZIT.

Le renouvellement du bureau est voté à l’unanimité.

M. Christian MICAUD remercie les personnes ayant fait un don ainsi que les personnes présentes.

L’assemblée générale se termine amicalement par le pot de l’amitié

Commentry, le 26 avril 2019,

Le Président,

Christian MICAUD